

OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES DES ÉLUS ET DES COLLECTIVITÉS • 2020-2025

nouveau

Cette formation, en permanence actualisée par nos veilles, est destinée à fournir aux élus et aux collectivités les clés des évolutions légales qui les touchent (période 2020-2025) et à s'assurer de leur mise en oeuvre

OBJECTIFS

- Réaliser un point concret autour des nouvelles obligations et/ou nouveaux dispositifs impactant ou mis à disposition des élus et l'ensemble des acteurs territoriaux
- Prévenir les risques, juridiques, administratifs, financiers, politiques
- Proposer une veille concrète et complète autour de plusieurs thèmes : écologie, éthique et déontologie publique, finances publiques ...

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Une analyse précise et une présentation détaillée des évolutions législatives, normatives, réglementaires ou techniques à mettre en oeuvre au sein de votre Collectivité dans les domaines suivants :

- Éthique et déontologie
- Commande publique
- Finances publiques
- Formation
- Management public
- Politiques publiques
- Recherche de financements
- Transition écologique et développement durable
- Urbanisme

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Prérequis

- Aucun

Formateur

- 1 consultant spécialisé

Moyens pédagogiques et techniques :

- Accueil des stagiaires dans une salle adaptée à la formation en présentiel (INTER ou INTRA) ; visioconférence zoom en distanciel.
- Présentation académique de la formation
- Travaux pratiques : Quiz / QCM en distanciel ; étude de cas en présentiel.
- Délivrance d'un support de formation après la session après la session

Public concerné :

- Elu local
- Agent des collectivités locales

Formation en distanciel ou en présentiel

- Durée : 4h00

Une réponse argumentée aux interrogations des élus en fonction de leurs délégations ou de leur positionnement (majorité, opposition) :

- Ce qu'il faut faire / Ce qu'il ne faut pas faire

Les obligations déclaratives

Dispositif de suivi et d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuille d'émargements
- Évaluation de la formation en fin de session
- Remise d'un Certificat de réalisation de la formation
- Service Après-Formation LIBRA : possibilité à l'issue de la formation d'interroger le formateur via une adresse e-mail dédiée